



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS




FACE AUX RISQUES

DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



Réalisé en collaboration avec **predict** 

HOTEL DE VILLE - 12 avenue Joseph Clotis - 83400 Hyères
04 94 00 78 78 - www.hyeres.fr

Édition 2018

SOMMAIRE

1 - Le mot du Maire	<i>Page 3</i>
2 - Inondation	<i>Page 4</i>
3 - Submersion marine	<i>Page 5</i>
4 - Tempête	<i>Page 6</i>
5 - Feux de forêts	<i>Page 7</i>
6 - Transport de matières dangereuses / Mouvement de terrain	<i>Page 8</i>
7 - Canicule / Grand froid	<i>Page 9</i>
8 - Neige Verglas / Nucléaire	<i>Page 10</i>
9 - Carte des Risques Majeurs	<i>Page 11</i>
10 - Carte des zones inondables	<i>Page 12</i>
11 - Consignes et démarches	<i>Page 13</i>
12 - Présentation des applications	<i>Page 14</i>
13 - L'application Hyères Risques	<i>Page 15</i>
14 - L'application My Predict	<i>Page 16</i>
15 - La Télé Alerte	<i>Page 17</i>
16 - Votre kit d'urgence	<i>Page 18</i>
17 - Le signal national d'alerte	<i>Page 19</i>

1- LE MOT DU MAIRE

Les Hyérois vivent dans un environnement naturel de qualité qui ne doit pas nous faire oublier les risques auxquels nous pouvons être confrontés.

La protection des habitants compte parmi les missions essentielles qui figure au premier rang de mes préoccupations.

N'oublions jamais que la ville d'Hyères est soumise à différents risques majeurs, que ce soient des phénomènes d'ordre naturel (inondations, mouvements de terrain, séismes et feux de forêt, des aléas météorologiques ou des accidents d'origine technologique (risques industriels, transport de matières dangereuses...)).



Nous le savons le risque zéro n'existe pas. Pour autant, c'est par une information claire, concrète et pratique sur les conduites à adopter en cas de danger que nous pouvons avoir une réaction appropriée aux situations qui pourraient se présenter et permettre une action efficace des services de sécurité civile.

Ainsi, la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, donne au maire les outils nécessaires pour assurer son rôle de partenaire majeur de la gestion de crise et rend obligatoire la mise en place du plan communal de sauvegarde (P. C. S)

Aussi, en référence à l'article L. 125-2 du Code de l'Environnement, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est un outil de sensibilisation accessible, concis et pratique qui a pour mission de vous informer sur les risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune.

Il détaille notamment des informations générales sur chaque risque concerné, les mesures de prévention et de sauvegarde à adopter lorsqu'il survient, les contacts utiles, définit les bons comportements et les bons réflexes à adopter permettant ainsi à chacun d'acquérir une véritable culture du risque et devenir acteur de sa propre sécurité.

En lisant attentivement ce document, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Jean-Pierre Giran
Maire de la Ville d'Hyères
Vice-Président de la Métropole TPM

2- INONDATION



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

3- SUBMERSION MARINE



LE RISQUE SUBMERSION MARINE

Une **submersion marine** correspond à une inondation temporaire de la zone côtière par la mer en raison de conditions météorologiques et marégraphiques défavorables (surcote, fortes vagues, forts vents). Elle engendre l'inondation des terrains situés en dessous du niveau de la mer, mais aussi parfois au-dessus si des projections d'eau marine franchissent des ouvrages de protection. Le choc des vagues à la côte peut également avoir un impact fort sur les ouvrages et enjeux côtiers.

Ce phénomène peut avoir **des conséquences graves pour la population, les biens** (destruction des installations portuaires, inondation de quartier d'habitations, pertes agricoles, etc.) **et/ou l'environnement** (destruction des plages, des dunes, mammifères marins échoués, etc...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation du lieu (portail électrique, volets roulants...).

Protégez les biens susceptibles d'être submergés ou emportés.



Disposez d'un poste radio à piles (Radio France, France Info etc.).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile. En cas d'obligation de déplacement, évitez les secteurs littoraux.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, les mesures de sécurité sont activées.



Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures basses.



Coupez le gaz et l'électricité.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur et montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez dès que possible.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

4- TEMPÊTE



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobiliers de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

5- FEUX DE FORÊTS



LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La **propagation de l'incendie** est principalement déterminée par **le type de végétation** (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), **les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief**.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU, VOUS DEVEZ :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, vous éloignez dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS



Aérez et désinfectez les pièces.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

6- TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES / MOUVEMENT DE TERRAIN



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Pas de
flamme ni d'étincelles.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chute de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes de succession de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



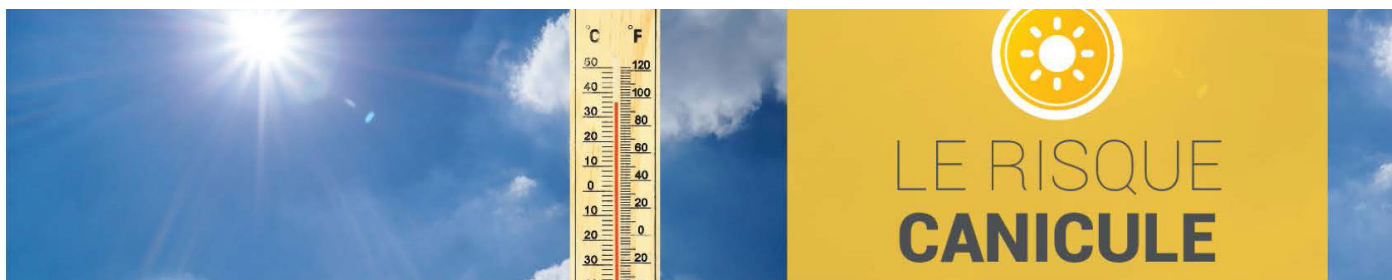
Gagnez un point haut pour vous mettre
hors de portée du danger.








Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible
de l'axe de la coulée.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

7- CANICULE / GRAND FROID



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
-  Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
-  Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
-  Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
-  Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**.

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Protégez vos canalisations et compteur d'eau
-  Évitez de vous déplacer
-  Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur
-  Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
-  Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage
-  Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence)

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

8- NEIGE VERGLAS / NUCLÉAIRE



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évités de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement lors du redoux)



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Suivez la situation sur My Predict...

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner **la formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène ont possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque Nucléaire représente tous les **rejets accidentels d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle.

Selon l'exposition à la source radioactive, ce phénomène peut générer par **irradiation** (proximité de la source) ou **contamination** par l'atmosphère (air respiré) ou par les retombés au sol (aliments frais ingérés), **des conséquences graves et à long terme sur les personnes, les biens et sur l'environnement** (pollution des cultures et des sols irréversible, perte d'exploitation, augmentation des risques de cancers, décès, etc...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

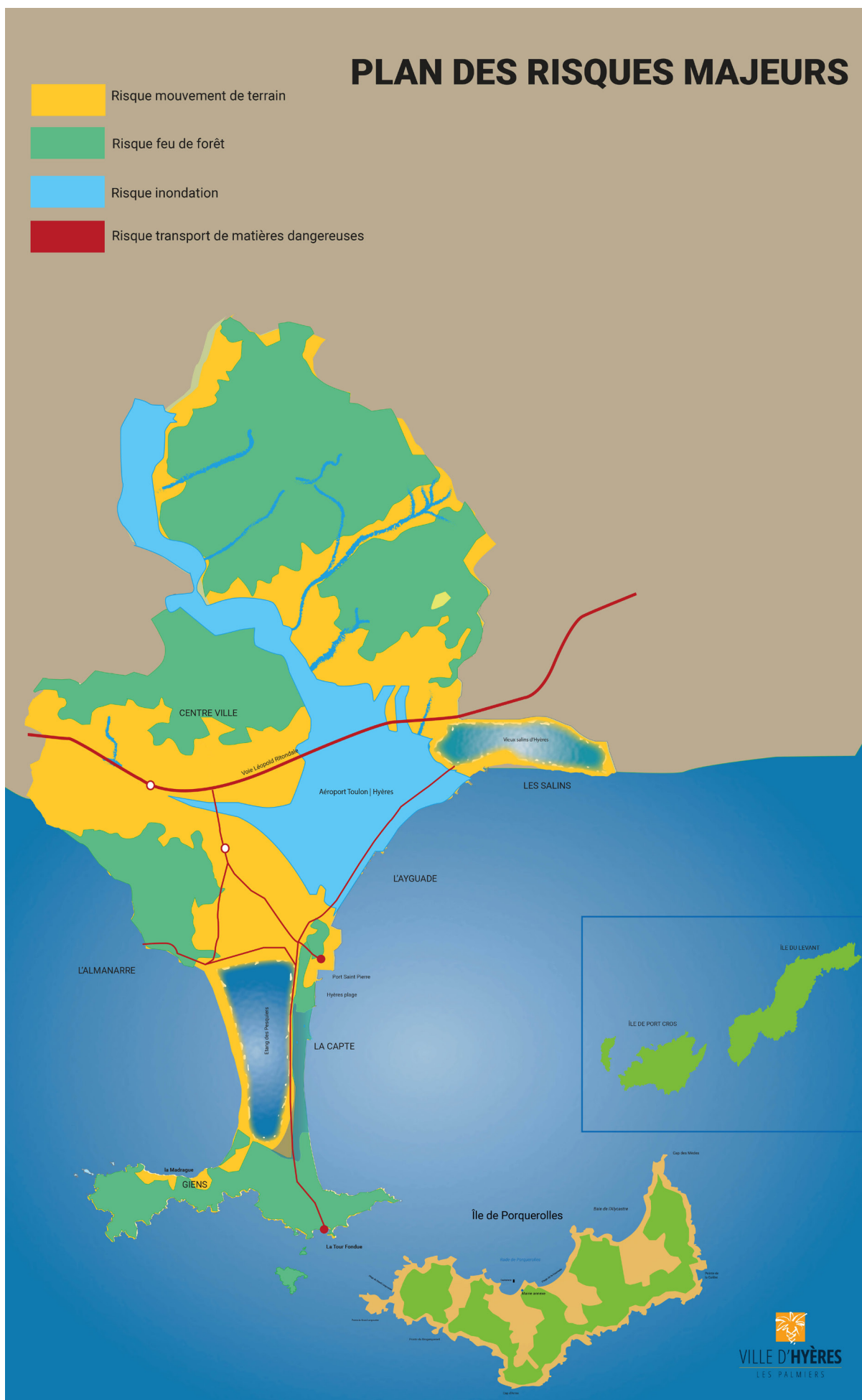


Allez chercher les comprimés d'iode en Mairie ou dans votre pharmacie selon l'ordre des autorités.



Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités.

9- CARTE DES RISQUES MAJEURS

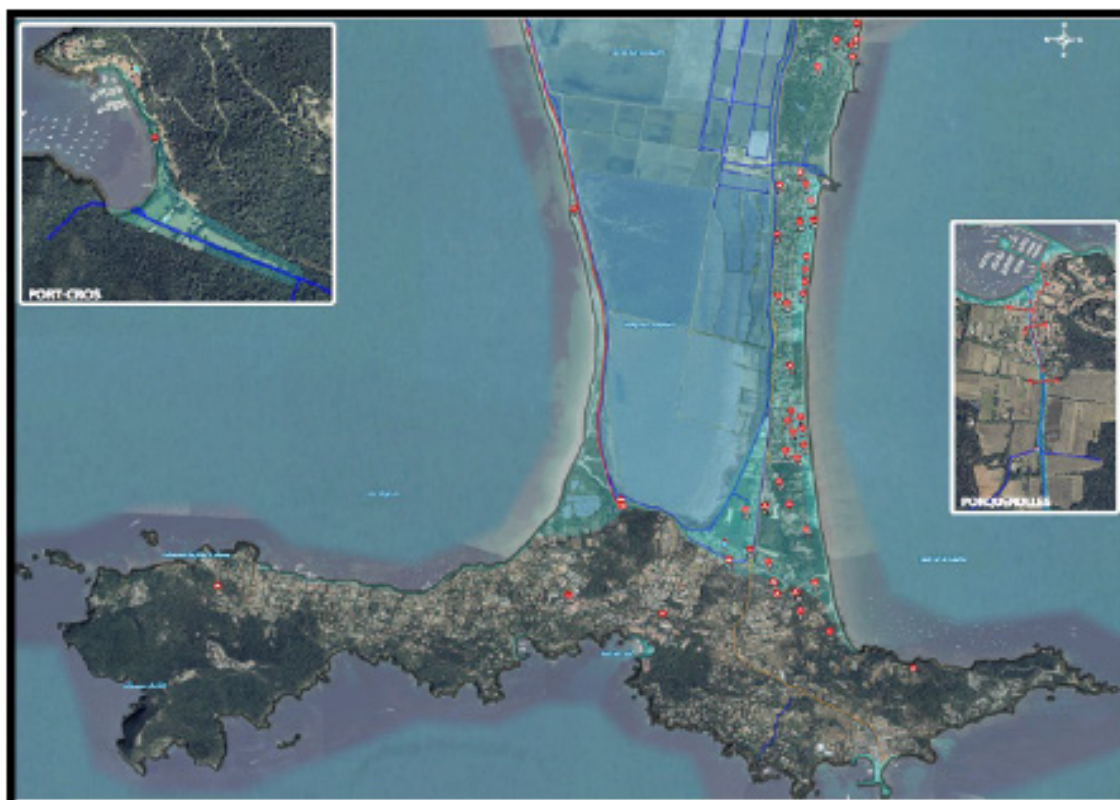


10- CARTE DES ZONES INONDABLES

HYÈRES ZONE INONDABLE NORD



HYÈRES ZONE INONDABLE SUD



11- CONSIGNES ET DÉMARCHES



CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

- Des informations et consignes seront transmises par **appels téléphoniques, porte à porte, panneaux lumineux, sirène, site internet de la commune**

EN CAS DE CRISE

- Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie
- Les numéros de secours :
NUMÉRO DE CRISE : 0494650239
Sapeurs Pompiers : 18 (poste fixe) - 112 (portable)
Police / Gendarmerie : 17
SAMU : 15

CENTRE D'ACCUEIL

Le(s) centre(s) d'accueil ouverts par la commune sont :
FORUM DU CASINO (3, Avenue Ambroise Thomas), ESPACE 3000 (Rond-Point du 18 Juin 1940)

LIENS INTERNET

Site de la commune : <http://www.hyeres.fr/>
Site de la Préfecture : <http://www.var.gouv.fr/>
Info routes : <http://www.v-traffic.com>
Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
Vigilances hydrologiques : www.vigicrues.gouv.fr
Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
Site d'information de Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr

DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Contactez votre assurance, se reporter à votre contrat
- Prendre des photos** des objets et zones sinistrés
- Ne rien jeter** avant passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur** multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance, **par lettre recommandée avec accusé de réception**
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel

12- PRÉSENTATION DES APPLICATIONS

RESTER INFORMÉ(E)

L'information préventive ou la gestion de l'alerte, reste un élément essentiel pour contribuer à la sauvegarde des populations lors d'une situation de crise.

Afin d'être au plus près des citoyens et en toute circonstance, la Direction de la sécurité et prévention des risques met à la disposition de chacun d'entre nous, deux applications "smartphone" au service de la population : "Hyères Risques" et "My Predict".

Disponibles en téléchargement gratuit sur Apple Store et Google Play, elles permettent d'être prévenu via une notification sur votre mobile, en cas d'événement climatique ou d'accident de sécurité civile survenant sur la commune.



**SOYEZ
CITOYENS**
sur les réseaux sociaux

En cas
d'événement

**Suivez les
comptes officiels**
@Gouvernement
@Place Beauvau
et préfecture locale



**Relayez les
consignes
officielles**



**Signalez les
contenus choquants
sur Pharos¹**



**Une fois en sécurité, si besoin,
indiquez aux secours
l'état de votre
environnement
via les réseaux
sociaux**



www.internet-signalement.gouv.fr

**Si vous détectez
une personne
en difficulté
appelez le 18
ou le 112**



**Suivez également
les comptes** 
**de votre ville,
de votre département,
d'organisations
non gouvernementales
comme @VISOV1 par ex.**



Plus d'infos sur www.risques.gouv.fr

Conception : A. Helegouarch/Prefecture du Morbihan

13- L'APPLICATION HYÈRES RISQUES



HYÈRES RISQUES

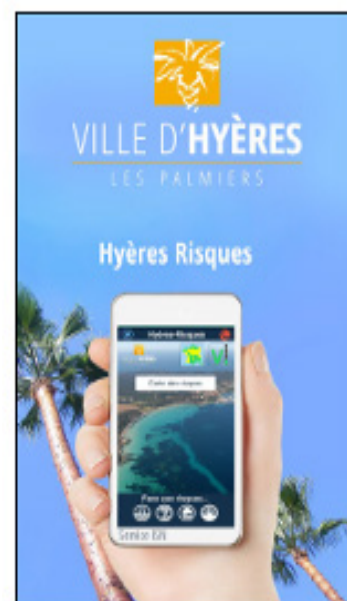
Pour être informé(e) en temps réel, cartographie à l'appui.



Véritable outil d'anticipation, cartographie à l'appui, vous serez informé en temps réel des conditions de circulation, du risque forestier...

Des liens directs vous orienteront vers la page Vigicrue qui vous indiquera le niveau du Gapeau, la carte de vigilance de Météo France sans oublier les bons réflexes de comportements en consultant les fiches conseils.

Désormais, être acteur de sa sécurité devient possible. Il vous suffira de cliquer sur les sites et comptes officiels (ville, préfecture, gendarmerie, facebook, twitter...) ou encore en accédant directement à l'annuaire des numéros utiles : pompiers, police municipale, cellule de crise, samu, edf..., ce qui vous permettra ainsi de rester au cœur du dispositif de prévention et d'actions.



N'ATTENDEZ PLUS, adoptez dès à présent les bons comportements : TÉLÉCHARGEZ !
Applications téléchargeables gratuitement sur :

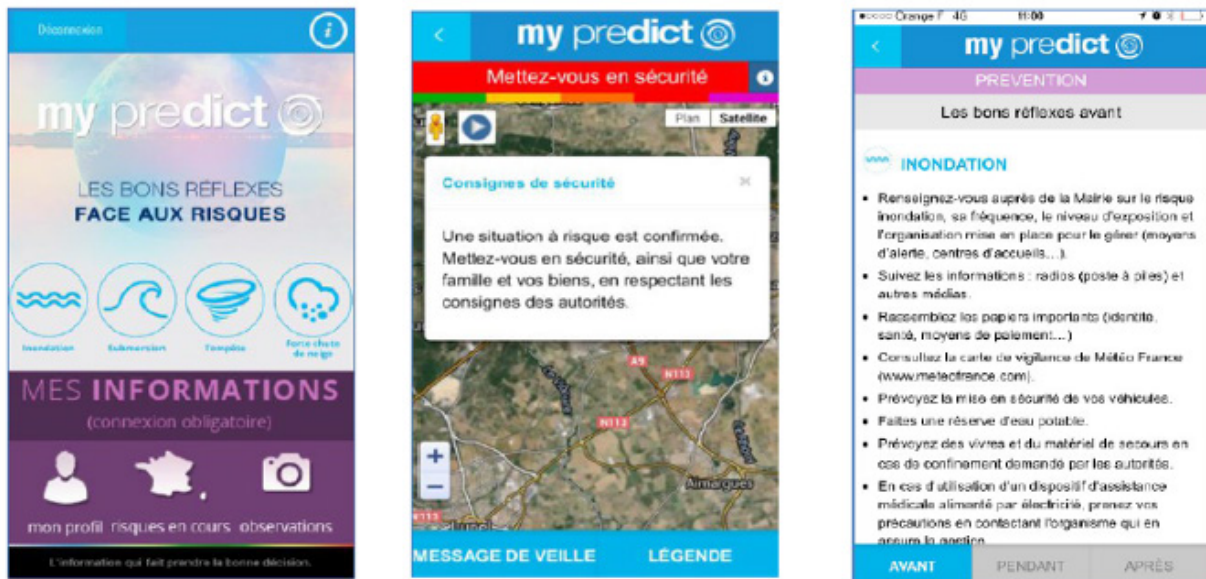


14- L'APPLICATION MY PREDICT



MY PREDICT

Dédiée à la sauvegarde des citoyens face aux risques hydro-météorologiques.



Etre informé dans les délais utiles en cas de phénomènes à risques, que ce soit en cas d'inondation, de submersion, de tempête ou de forte chute de neige, permet d'être moins vulnérable.

En utilisant cette application, vous accédez à des propositions de consignes à mettre en œuvre avant, pendant et après l'événement à risque et vous permet également d'être partenaire au cœur de l'action en envoyant directement vers le site "My Predict" vos photos commentées et géolocalisées sur la vigilance en cours.

Cette application, conçue comme un dispositif d'aide à la décision, vous permettra de disposer d'un support cartographique reflétant la situation météorologique du moment et vous communiquera les éléments essentielles tels que : l'animation dynamique des précipitations et leurs intensités en temps réel, les risques hydro-météorologiques diagnostiqués ou le type de risque localisé et symbolisé par un pictogramme sur la carte.

Votre attention sera sollicitée via une notification graduant le niveau qui vous conseillera sur l'attitude à adopter pour votre sauvegarde.

N'ATTENDEZ PLUS, adoptez dès à présent les bons comportements : TÉLÉCHARGEZ !
Applications téléchargeables gratuitement sur :



LA TÉLÉ ALERTE : SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION À LA POPULATION

La commune s'est équipée d'un nouveau système automatisé de gestion d'alertes et d'informations à la population au près de la société Gedicom.

Cette solution permet d'alerter l'ensemble ou une partie de la population grâce à des listes prédéfinies de contacts sur l'ensemble du territoire (téléphones fixes et portables, sms, fax, mail). La base de données est issue de l'annuaire universel (pages blanches/pages jaunes) et enrichie par des bases de données propres à la mairie (zones inondables, CCAS, parents d'élèves, ect.).

Tous les contacts présents dans les bases de données sont géocodés sur la carte numérisée de la ville (sous réserve d'avoir une adresse valide) permettant ainsi d'effectuer une sélection cartographique afin de prévenir les administrés en fonction de leur secteur géographique.

> Ce service est opérationnel 24H/24H et 7J/7J.



Chers Hyèrois,

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde réalisé dans le but d'adopter les bons comportements en cas de risques majeurs (feu, inondation...), la ville s'est dotée d'un système d'alerte à la population.

Inscrivez-vous gratuitement sur le site internet de la ville www.hyeres.fr

RUBRIQUES :

- > Vie quotidienne
- > Services au public
- > Sécurité prévention
- > Inscription au système d'alerte

Ou en venant remplir directement le formulaire au service Police Municipale (63 avenue Gambetta)

Renseignements :

Du lundi au vendredi (8h-12h/14h-17h) au 04 94 65 02 39

16- VOTRE KIT D'URGENCE

En situation d'urgence,
le premier acteur du secours,
c'est vous !



Victime ou témoin
d'un accident ?



Pompiers : 18
SAMU : 15 } ou 112
Police, gendarmerie : 17

Lors de votre appel,
pensez aux 3 points suivants :

1

"JE SUIS"
> S'identifier
et se localiser

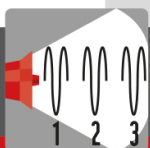
2

"JE VOIS"
> Nature
de
l'événement

3

"JE FAIS"
> Premières
actions
entreprises

Vous entendez le signal
national d'alerte



Mettez-vous en sécurité
Rejoignez sans délai un bâtiment



Tenez-vous informés
Respectez les consignes
diffusées sur France Bleu,
France Info, autres radios
locales ou France Télévisions



Restez en sécurité
N'allez pas chercher vos enfants
à l'école, ils y sont protégés par
leurs enseignants



**Ne téléphonez qu'en
cas d'urgence vitale**



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



Face aux risques majeurs,
constituez votre kit d'urgence



Préparez,
dans un
sac à dos,
de quoi assurer :

Protection



Hydratation et nourriture



Localisation



Soins et hygiène



Vie courante



Pour compléter votre kit, rendez-vous sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Pour connaître les risques près de chez
vous, renseignez-vous auprès de votre
mairie ou de votre **préfecture**, ou rendez-
vous sur :

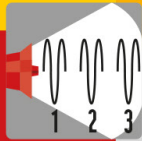
macommune.prim.net

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.

17- LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Le signal national d'alerte

Émis par les sirènes, c'est un son montant et descendant.



L'alerte

3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte

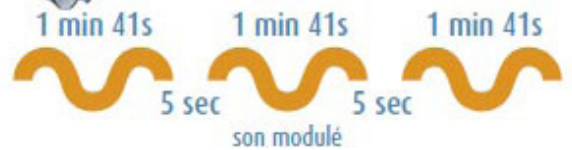
Son continu de 30 secondes

Les essais mensuels

1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois



Signal national d'alerte



Signal national de fin d'alerte

30 sec

son continu



À quoi sert-il ?



Il vous signale un **danger** imminent ou en cours.

Réagissez immédiatement.

Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde.

À proximité d'un barrage hydraulique

Au signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- À quels risques êtes-vous exposés ?
- Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes des autorités

Elles vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.

Les comportements réflexes de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.

Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.
Ma fréquence de radio à écouter :



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Les risques auxquels notre commune est exposée :



INONDATION



SUBMERSION MARINE



GRAND FROID



TEMPÊTE



FEUX DE FORÊTS



MOUVEMENTS DE TERRAIN



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



CANICULE



NUCLÉAIRE



NEIGE / VERGLAS



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS